



École
nationale
des
chartes

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2019

Délibération n°2019-05 : approbation des capacités d'accueil et des modalités de recrutement en master 1 pour l'année 2019

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 mars 2019,

APPROUVE

les capacités d'accueil et modalités de recrutement suivantes en première année de master :

Domaine	Mention	Parcours	Campagne de candidature	Capacité du M1 (au niveau de la mention)	Critères d'examen des dossiers
Sciences humaines et sociales	Archives	parcours 1 : sources historiques et humanités numériques parcours 2 : archives numériques et <i>records management</i>	Du 21/01/19 au 01/03/19 [candidats étrangers] Du 15/04/19 au 14/06/19 [tous candidats]	15	Dossier de candidature : http://www.chartes.psl.eu/fr/rubrique-admissions/master-technologies-numeriques-appliquees-histoire Jury : Entretien avec la commission pédagogique
<i>Id.</i>	Humanités numériques	Humanités numériques et recherche	Du 21/01/19 au 01/03/19 [candidats étrangers] Du 15/04/19 au 14/06/19 [tous candidats]	15	Dossier de candidature : http://www.chartes.psl.eu/fr/rubrique-admissions/master-humanites-numeriques Jury : Entretien avec la commission pédagogique
<i>Id.</i>	Humanités	Histoire transnationale	Du 04 /03 /19 au 09 /09/19	70	Dossier de candidature : https://histoire.ens.fr/-Master-d-histoire-transnationale-.html Jury : Entretien avec la commission pédagogique

Ces informations mises à jour figureront sur le portail *trouvermonmaster.gouv.fr*, sur lequel l'École nationale des chartes présente ses masters sous les trois mentions *Humanités*, *Humanités numériques* et *Archives* pour lesquelles elle bénéficie d'une accréditation.

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0.

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes



Louis GAUTIER